

**PLAN DE FINANCEMENT TE 64**

PROGRAMME	FINANCEMENT TE 64	AUTRE	PARTICIPATION COMMUNE SUR TRAVAUX (ou bénéficiaire)	PARTICIPATIONS COMMUNE AUX FRAIS DE GESTION (ou bénéficiaire)	PLAFOND SUBVENTIONNABLE (HT)
Renforcements	20%	FACE 80%	0	5%	/
Renforcements souterrains		FACE 80%	20%	5%	80 000 €
Extensions BT particulier		FACE 80%	20%	5%	17 000€ souterrain 10 000€ aérien
Extensions BT à vocation économique		FACE 80%	20%	5%	30 000€ souterrain 18 000€ aérien
Extensions HTA avec création de poste BT	20%	FACE 80%	0 jusqu'au plafond	5%	30 000€ souterrain 18 000€ aérien
Enfouissements en communes rurales		FACE 80%	20%	5%	80 000 €
Enfouissements relevant du programme départemental		Département 80%	20%	5%	80 000 €
Enfouissements en communes urbaines (article 8)	40%	Enedis 40%	20%	5%	90 000 €
Enfouissements spécifiques (programme SDEPA) :					Application du plafond correspondant à la nature de la commune (urbaine ou rurale)
• Enfouissement syndical communes urbaines / rurales	80%		20%	5%	10 000 à 50 000 habs : 100 000€ ≥ 50 000 habs : 125 000€
• Enfouissement syndical Pau / Bayonne / Hendaye / Biarritz	80%		20%	5%	
Sécurisation	20%	FACE 80%		5%	/
Sécurisation Fils Nus Faible Section	20%	FACE 80%		5%	/
Rénovation et Création d'éclairage public sécuritaire (programmes SDEPA) :					
• Communes de + de 2 000 habs (percevant TCCFE)	20%		80%	5%	30 000 €
• Communes de - de 2 000 habs	50%		50%	5%	
Rénovation et Création d'éclairage public sécuritaire (Département) :					
• Communes de + de 2 000 habs (percevant TCCFE)		Département 20%	80%	5%	30 000 €
• Communes de - de 2 000 habs		Département 50%	50%	5%	
Eclairage public neuf :					
• Communes de + de 2 000 habs (percevant TCCFE)	15%		85%	5%	30 000 €
• Communes de - de 2 000 habs	30%		70%	5%	
Eclairage public - Remplacement ballons fluorescents -	50%		50%	5%	500€ / luminaire 1 000€ / ensemble candélabre + luminaire
Eclairage public d'aires de jeux :					
• Communes de + de 2 000 habs (percevant TCCFE)	10%		90%	5%	Arènes et frontons 15 000€ Autres aires de jeux (terrains de boule, tennis etc..) 10 000€ Aires grands jeux (terrains de foot, rugby...) 60 000€
• Communes de - de 2 000 habs	30%		70%	5%	
Génie Civil Télécom option A		Participation Orange (8,15€/ml hors actualisation)	100% du résiduel	5%	/